

MENSUALISATION ou PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Simplifiez-vous la vie, avec le paiement de vos factures par prélèvement.

IMPORTANT !

Précisez si vous optez pour le prélèvement MENSUEL ou SEMESTRIEL en cochant la case correspondante.



- Liberté : Service gratuit qui peut être résilié à tout moment.
- Facilité de gestion et confort : Ne vous souciez plus du délai de paiement, pas de risque d'oubli.
- Optimisation de votre budget : Le prélèvement mensuel vous permet de répartir vos dépenses sur toute l'année.
- Choix du prélèvement : Tous les mois ou tous les 6 mois.

La mensualisation :

En optant pour le prélèvement mensuel, un montant fixe est prélevé sur votre compte pendant 10 mois. Vous recevez un échéancier calculé en fonction de votre historique de consommation ou d'une consommation estimée (si vous êtes un nouveau client).

Une onzième, voire une douzième mensualité permettent de régler le solde en fin de période. En cas de trop-perçu, vous serez remboursé par virement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également être prélevé le 10 de chaque mois en cochant la case ci-contre

N.B.: L'accès aux compteurs doit être effective lors du relevé décompte, à défaut la mensualisation sera annulée.

Le prélèvement automatique :

Une facture vous est envoyée tous les 6 mois d'après vos consommations réelles. Le montant est prélevé automatiquement sur votre compte.

J'OPTÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Surface habitable : ____m² - Isolation : moyenne / très bonne - Nombre de personnes : ____

J'UTILISE LE GAZ POUR : LA GAZINIÈRE L'EAU CHAUDE LE CHAUFFAGE INDIVIDUEL

J'OPTÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT TOUS LES 6 MOIS

Pour tous renseignements nos conseillers sont à votre disposition au 03 89 62 12 09

Références à rappeler

Référence client (figurant sur votre facture)

Identité du ou des titulaire(s) du contrat :

Adresse :

Adresse de consommation (si différente de l'adresse ci-dessus) :

Référence contrat : Eau D/E - Gaz D/G

Mandat De Prélèvement

Nous vous informons que conformément à la législation en vigueur les prélèvements devront dorénavant être effectués au format SEPA.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA que vous trouverez au verso.

➡ **SEULES LES DEMANDES DÛMENT COMPLÉTÉES ET ACCOMPAGNÉES D'UN RIB POURRONT ÊTRE TRAITÉES**

